Revalorisation des redevances de TDF, Scandere et Lavaurs à compter du 1er janvier 2021

La Commune de Saint-Junien a autorisé les sociétés TDF, SCANDERE ET LAVAURS à occuper le domaine communal moyennant le paiement d'une redevance annuelle révisable au 1er janvier en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2ème trimestre.

Il est donc proposé à l'assemblée de réviser à compter du 1er janvier 2021, le montant des redevances comme suit :

Indice INSEE du coût de la construction
- 2ème trimestre 2020 : 1753
- 2ème trimestre 2019 : 1746

REDEVABLE	NATURE DE LA REDEVANCE	TARIF ANNUEL AU 01/01/20	TARIF ANNUEL AU 01/01/21	ECHEANCE
TDF	Implantation d'une station radioélectrique sur la caserne des pompiers	1 025,55 €	1 029,66 €	Annuelle
SCANDERE	Dispositifs publicitaires sur le domaine communal	4 074,51 €	4 090,85 €	Annuelle
LAVAURS	Dispositifs publicitaires sur le domaine communal	3 727,93 €	3 742, 87 €	Annuelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE, à compter du 1er janvier 2021, la revalorisation des redevances de TDF, SCANDERE et LAVAURS.

- AUTORISE le Maire à signer les avenants relatifs à la révision des redevances.

- DIT que les recettes seront constatées aux fonctions et articles du budget communal de l'exercice concerné.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard